

Arrêté de la DACS du 14 avril 2009 portant désignation des membres du jury chargé de procéder à l'examen d'aptitude à la profession de mandataire judiciaire

NOR : JUSC0907866A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le titre I^{er} du livre VIII du code de commerce, notamment ses articles L. 811-5, R. 811-19, R. 811-20 et R. 812-11 ;

Vu l'arrêté du 2 février 2009 portant désignation des membres du jury chargé de procéder à l'examen d'aptitude à la profession de mandataire judiciaire,

Arrête :

Article 1^{er}

Est désigné en qualité de membre titulaire du jury chargé de procéder à l'examen d'aptitude à la profession de mandataire judiciaire : M. AGNIEL (Roger), juge consulaire au tribunal de commerce de Paris, en remplacement de M. FIOT (Philippe).

Article 2

La directrice des affaires civiles et du sceau est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait à Paris, le 14 avril 2009.

Pour la garde des sceaux, ministre de la justice,
et par délégation :

La directrice des affaires civiles et du sceau,
P. FOMBEUR